

Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Sec.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée extraordinaire --- 28 janvier 2021

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 28 janvier 2021 à 19h15, par visioconférence.

Sont présents par visioconférence les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Lise Larochelle et Josiane Perron.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

#### **Constatation est faite que chaque membre du conseil a bien reçu l'avis de convocation**

Est également présente par visioconférence Marie-Céline Corbeil, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2021-01-632

#### **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – SÉANCE À HUIS-CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-029 DU 26 AVRIL 2020**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 29 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 200-029 daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

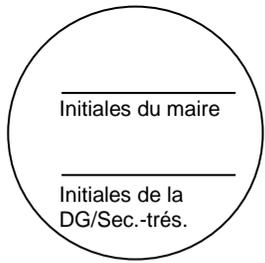
**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence, téléphone ou en personne;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque membre du conseil s'est identifié à voix haute pour confirmer sa présence;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Josiane Perron  
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 19 h 00 et déclare la séance ouverte.



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée extraordinaire --- 28 janvier 2021

2021-01-633

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
appuyé par le conseiller Raymond Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour de la présente soit le suivant :

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. RIRL année 2-reddition de compte
5. Travaux d'alimentation en eau potable – libération de la retenue et certificat d'acceptation des travaux
6. Deuxième période de question du public
7. Levée de la séance

### 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant à huis clos, aucun citoyen n'est présent.

2021-01-634

### 4. RIRL ANNÉE 2 – REDDITION DE COMPTE DOSSIER 2017-5878

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux RIRLI-2017-5878 pour l'an 2 sont complétés;

**CONSIDÉRANT QUE** WSP représentée par son ingénieur atteste la conformité des travaux;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la municipalité de Val-Joli atteste par la présente résolution que les travaux sont terminés pour l'an 2 soit la réfection et le pavage du rang 10;

**QUE** les travaux ont été réalisés au coût de 569 221.28\$ avant taxes

**QUE** l'estimation des travaux était de 689 160\$ avant taxes;

**QUE** la municipalité ayant reçu un versement représentant 80% de l'aide financière maximale a été versée soit 488 384\$, la municipalité doit rembourser l'excédent de l'aide financière;

**QUE** l'estimé du montant à rembourser est de 40 176\$

**QUE** la municipalité s'engage à rembourser l'aide financière excédentaire dès que la réclamation aura été traitée par le ministère des transports.

2021-01-635

### 5. TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – RÉSOLUTION ENTÉRINANT LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 7 (LIBÉRATION DE LA RETENUE) ET SIGNATURE DU CERTIFICAT DE RÉCEPTION DÉFINITIVE



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Sec.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée extraordinaire --- 28 janvier 2021

**CONSIDÉRANT** la résolution 2021-01-629 qui acceptait de verser 50% du coût du décompte no 7;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a rempli les conditions pour l'acceptation finale des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme AVIZO recommande la signature du certificat de réception définitive;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Gilles Perron  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le paiement de la balance du décompte no 7 soit un montant de 83 483.83\$;

D'autoriser la signature du certificat de réception définitive

### 10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions, la séance étant à huis clos.

2021-01-636

### 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 19h20

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Céline Corbeil,  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

### RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré, maire

